

Je tiens tout particulièrement à féliciter le ministre de s'être attaqué au problème posé par les déficits de la caisse de la sécurité de la vieillesse. Le déficit de cette caisse s'établissait cette année à 184 millions. Depuis la fondation de cette caisse, les cotisations n'ont, en aucune année, acquitté le montant des pensions versées et le déficit total dépassé à ce jour 600 millions. La caisse a été financée par une taxe de 2 p. 100 sur le revenu des particuliers jusqu'à concurrence de \$60, un prélèvement de 2 p. 100 sur les taxes de ventes et de 2 p. 100 sur les impôts des sociétés. Ce prélèvement a été porté à 3 p. 100 sur les impôts des sociétés, sur les taxes de vente et sur l'impôt sur le revenu des particuliers (jusqu'à concurrence de \$90). Je crois que tous les Canadiens conviendront que cette caisse doit être financée au fur et à mesure. Les fonds de la caisse proviendront maintenant uniquement des contributions et non pas des recettes générales.

Toutefois, il n'est que juste, à mon avis, d'avertir le ministre que ce changement fait disparaître le principal argument que l'on oppose au versement de ces pensions à l'extérieur du Canada et j'exhorte fortement le gouvernement à effectuer ce changement dès que la caisse fera ses frais. Il n'existe aucune restriction quant à la résidence pour ce qui est du versement des pensions des États-Unis et les règlements du Royaume-Uni viennent d'être adoucis de la même façon. Bien des pensionnés ont des enfants ou des proches à l'extérieur du Canada. En leur compagnie, ils pourraient vivre dignement et aisément de leur pension s'ils pouvaient la toucher, tandis que s'ils demeurent seuls au Canada, ils auront probablement un niveau de vie moins élevé, même s'ils reçoivent de l'aide d'autres sources. Les pensionnés qui émigreraient dans d'autres pays comme le Royaume-Uni ou d'autres régions de la zone sterling contribueraient à augmenter les disponibilités de ces pays en dollars canadiens. Ces dollars reviendraient au Canada sous la forme d'importations accrues de notre bois d'œuvre, de notre blé ou d'autres produits.

En plus d'acquitter le déficit de la caisse de la sécurité de la vieillesse, ces impôts accrus contribueront au financement du plan fédéral d'assurance-hospitalisation dont le coût, pour la première année complète d'application, est évalué à 100 millions de dollars. Tenant compte de tout cela, je crois que les Canadiens admettront que le présent budget est raisonnable. Il a été établi de façon à ne pas trop toucher les groupes à faibles revenus et la plus forte répercussion se fera sentir parmi les groupes à revenus élevés qui, en toute justice, ont le plus les moyens de verser des impôts plus élevés quand ces derniers deviennent nécessaires.

[M. Broome.]

Le meilleur indice de notre reprise graduelle réside peut-être dans le fait que, depuis quelques mois, les membres de l'opposition ont cessé de harceler le ministre du Travail (M. Starr) pour en obtenir des données statistiques sur le chômage. Au moment où le chômage poursuivait une courbe ascendante, il ne se passait guère de jour sans que pareille question soit posée. D'après des données récemment publiées par le Service national de placement, le 2 avril de cette année, le nombre des inscrits avait baissé de 71,454 par rapport à l'année dernière. En janvier dernier, 88,000 personnes de plus avaient de l'emploi que l'an dernier; en février dernier elles étaient 152,000 de plus que l'an dernier. La situation s'est améliorée davantage sur la côte du Pacifique que dans l'ensemble du pays. Cette année, en effet, les chiffres du Service national de placement pour les régions du Pacifique et de Vancouver ont accusé une baisse du quart comparativement à l'an dernier. Ces derniers mois, même le coût de la vie est demeuré stable. Les ventes au détail, qui atteignent maintenant un sommet sans précédent, continuent à monter et les dépenses d'équipement excéderont encore une fois cette année les 8 milliards de dollars.

Je ne veux pas laisser l'impression que nous sommes béatement satisfaits de la situation du chômage, qui reste notre principal problème. Mais nous avons enfin pris le bon tournant, et le mérite en revient d'une manière générale au gouvernement et, en particulier, à ses programmes de logement et de travaux d'hiver.

En ce qui concerne la construction d'habitations, le ministre des Travaux publics (M. Green) a révélé à la Chambre que le nombre des mises en chantier en 1958 s'élève à 164,632, soit 42,000 de plus environ qu'en 1957. Il a estimé que la construction d'habitations avait fourni en 1958 des emplois correspondant à 200,000 années-ouvrier sur les chantiers mêmes. A quoi s'ajoutent évidemment les emplois auxquels donnent lieu l'installation des services de ville, la production, le transport et la manutention des matériaux de construction, ainsi que la fabrication des meubles, du matériel et de l'équipement utilisés dans les maisons. Presque tout ce qui sert à la construction et à l'aménagement d'une maison est fabriqué au Canada. Où l'on voit que les fonds considérables mis par le gouvernement à la disposition de l'industrie de la construction domiciliaire ont donné des résultats immédiats en fournissant des occasions d'emploi et en alimentant les dépenses de consommation. Les organismes gouvernementaux et les institutions de prêts du secteur privé ont accordé aux constructeurs, en 1958, des prêts s'élevant dans l'ensemble à quelque 800 millions de dollars. On estime que les